

[Des aides financières pour les associations culturelles](#)

Soutien à la diffusion du spectacle vivant

Ce dispositif soutient les associations culturelles qui développent des projets d'envergure communautaire de diffusion de spectacle vivant faisant appel à des artistes professionnels.

Les demandes de subventions sont étudiées une fois par an, en début d'année civile.

Aide à l'investissement

Ce dispositif soutient les associations qui achètent du matériel scénique ou rénovent leur lieu de diffusion de spectacle vivant.

Dossier à compléter

Associations culturelles, nous vous invitons si vous souhaitez effectuer une demande de subvention pour l'année 2024 à télécharger le dossier et à nous le retourner, pour le vendredi 5 janvier 2024, dernier délai, de préférence par e-mail à l'adresse suivante : nicolas [dot] rausch [at] rafcom [dot] bzh, ou par courrier à Roche aux Fées communauté - 16 rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS .

Tout dossier incomplet ou qui nous parviendrait après la date mentionnée ne sera pas examiné.

Téléchargez les documents

Fichier

[Dossier subvention 2024 en pdf](#) (.pdf - 270.74 Ko)

Fichier

[Dossier de subvention 2024 format word](#) (.doc - 348 Ko)

Fichier

[Cadre d'intervention pour les subventions de fonctionnement aux associations culturelles](#) (.pdf - 147.82 Ko)

Pour plus d'informations

Contactez :

Nicolas Rausch

Responsable des affaires culturelles

02 99 43 64 87

rgba(255,255,255,1)

Dossier à télécharger et document

Date limite de dépôt : vendredi 5 janvier 2024

Fichier

[Dossier subvention 2024 en pdf](#) (.pdf - 270.74 Ko)

Fichier

[Dossier de subvention 2024 format word](#) (.doc - 348 Ko)

Fichier

[Cadre d'intervention pour les subventions de fonctionnement aux associations culturelles](#) (.pdf - 147.82

Ko)

rgba(255,255,255,1)